

## Congés acquis, changement d'entreprise

Par ME5, le 02/05/2012 à 12:11

Bonjour,

Je suis actuellement en contract de profesionnalisation (CDD de 2ans) depuis septembre 2011 dans un carrefour market. Sachant que je cherche un CDI mon patron m'a proposé un CDI dans un autre carrefour market qui cherche quelqu'un. Cela fait 1 an et demi que je travaille dans cette entreprise car avant le contrat pro j'étais en contract étudiant. Je me demande si en changeant de carrefour market est-ce que je perdrai mes congés acquis vu que c'est la meme enseigne?

Par pat76, le 02/05/2012 à 16:43

**Bonjour** 

Vous changez d'employeur ou de magasin.

Votre employeur actuel est franchisé et celui chez lequel vous devriez allez est franchisé?

ou alors vous travaillez toujours pour Carrefour marcket?

Vos bulletins de salaire sont émis par la société CARREFOUR MARCKET?

Par ME5, le 03/05/2012 à 00:08

Le magasin où je suis actuellement et le magasin où je suis supposé etre pris sont des magasins à carrefour market. Les directeurs sont salariés.

Par pat76, le 03/05/2012 à 14:06

**Bonjour** 

Donc vous prendrez vos congés payés quand vous serez dans le nouveau magasin.

C'est une mutation pour vous.

Par aec, le 03/05/2012 à 19:49

LUTTE CONTRE L'HIPPOPHAGIE

NON! UN CHEVAL CA NE SE MANGE PAS!

Obtenez un autocollant gratuit en écrivant à :

**AEC** 

Résidence La Pléiade 98, rue de Canteleu 59000 LILLE

Joindre une enveloppe timbrée pour le retour du courrier.

Merci aussi de visiter les sites :

http://aec89.site.voila.fr

http://www.feracheval.com/petitions.php

http://www.lapetition.be/en-ligne/parlons-enfin-des-quids-2589.html

Rejoignez la groupe sur :

http://www.facebook.com:80/group.php?gid=63542203218

Faites passer le message à vos amis.

Amitiés.

AEC.